Département de la Seine-Maritime
Direction Générale Adjointe Ressources et Moyens
Direction du Patrimoine et de la Logistique

MARCHÉ PUBLIC
ACCORD-CADRE DE FOURNITURES

ACQUISITION, LIVRAISON, MONTAGE ET INSTALLATION DE SIEGES ERGONOMIQUES, SIEGES POUR PATHOLOGIES ET MATERIEL ERGONOMIQUE, CONSEIL EN AMENAGEMENT DE POSTE

Règlement de la consultation (RC)

Consultation n°	202609251127
Date limite de remise des plis	03/ 12 / 2026 à 12 heures
Procédure de passation	Appel d'offres ouvert (Article R2124-2 1° - Code de la commande publique)

1. ACHETEUR ET OBJET DU CONTRAT

- **Acheteur :**

Département de la Seine-Maritime
DIRECTION DU PATRIMOINE ET DE LA LOGISTIQUE
Représentant : Le président du Département de la Seine-Maritime
Adresse : Hôtel du Département
CS 56101
Quai Jean Moulin
76101 ROUEN CEDEX
Site internet : https://www.seinemaritime.fr/
Adresse du profil d'acheteur : https://www.mpe76.fr

- **Description de la prestation :**

Le contrat porte sur les prestations suivantes : **ACQUISITION, LIVRAISON, MONTAGE ET INSTALLATION DE SIEGES ERGONOMIQUES, SIEGES POUR PATHOLOGIES ET MATERIEL ERGONOMIQUE, CONSEIL EN AMENAGEMENT DE POSTE**

Code CPV	Libellé CPV
39110000-6	Sièges, chaises et articles assimilés, et pièces connexes
Code Nomenclature Interne	**Libellé**
26.15	Mobilier et matériel administratif sur prescription médicale (hors mobilier et matériel médical) (siège ou bureau en relation avec une pathologie ou une spécificité…)

- **Caractéristiques principales du contrat :**

Objet du contrat	ACQUISITION, LIVRAISON, MONTAGE ET INSTALLATION DE SIEGES ERGONOMIQUES, SIEGES POUR PATHOLOGIES ET MATERIEL ERGONOMIQUE, CONSEIL EN AMENAGEMENT DE POSTE
Acheteur	Département de la Seine-Maritime
Type de contrat	Accord-cadre à bons de commande sans montant minimum et avec un montant maximum annuel de 150 000 € HT, mono-attributaire de fournitures
Structure	Lot unique
Lieu d'exécution	Département de la SEINE-MARITIME
Durée	1 an, reconductible 3 fois, soit une durée maximale de 4 ans
Développement durable	Critère environnemental - Clause environnementale - Clause sociale
Pénalités de retard	P = V x R / 1000
Variation des prix	Révisables (référence)
Nature des prix	Prix unitaires

- **Allotissement et structure de la consultation :**

La consultation n'est pas décomposée en lots pour les motifs suivants : impossible d'identifier des prestations distinctes.

Elle est décomposée comme suit :

Type	Objet, délai
Période	Période initiale - montant maximum 150 000 € HT, 1 an
Période	Reconduction 1 - montant maximum 150 000 € HT, 1 an
Période	Reconduction 2 - montant maximum 150 000 € HT, 1 an
Période	Reconduction 3 - montant maximum 150 000 € HT, 1 an

2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE

- **Procédure de passation :**

Appel d'offres ouvert (Article R2124-2 1° - Code de la commande publique).

- **Modalités de retrait du dossier de consultation :**

Le dossier de consultation est disponible de manière électronique sur le profil d'acheteur : https://www.mpe76.fr.

- **Dossier de consultation :**

Le dossier de consultation contient les documents suivants :

- Règlement de la consultation (RC)
- Acte d'engagement (AE) et son annexe
- Bordereau des prix unitaires (BPU)
- Devis Quantitatif estimatif (DQE)
- Cahier des Clauses Particulières (CCP)

L'acheteur se réserve le droit d'envoyer au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres (initiale ou modifiée) des modifications de détail sur le dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

- **Délai de validité des offres :**

Le délai de validité des offres est de **120 jours** à compter de la date limite de réception des offres.

- **Communication et échanges d'informations par voie électronique :**

Les communications et échanges s'effectueront pendant toute la consultation par voie électronique par le biais du profil acheteur à l'adresse suivante : https://www.mpe76.fr.

3. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS

- **Réponse et groupement :**

Aucune forme particulière de groupement n'est imposée après attribution.

En cas d'attribution de l'accord-cadre à un groupement conjoint, le mandataire du groupement sera solidaire, pour l'exécution de l'accord-cadre, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles en application de l'article R 2124-24 du Code de la commande publique.

Conformément aux articles L1220-1 à L1220-3 du Code de la Commande publique et à l'arrêt du Conseil d'État n°436532 du 08/12/2020, si l'étude des offres démontre que plusieurs personnes morales différentes, qui constituent en principe des opérateurs économiques distincts, n'ont pas d'autonomie commerciale, résultant notamment des liens étroits entre leurs actionnaires ou leurs dirigeants, qui peut se manifester par l'absence totale ou partielle de moyens distincts ou la similarité de leurs offres, alors ces personnes morales seront regardées comme un seul et même soumissionnaire et seule sera retenue la dernière réponse déposée (article R2151-6 du Code de la commande publique).

Conformément à l'article R2142-4 du Code de la commande publique, une même personne ne peut représenter plus d'un candidat pour un même marché à peine d'irrégularité. Tous les groupements constitués des mêmes opérateurs économiques permutant leur responsabilité seront considérés comme un seul et même soumissionnaire.

- **Variantes :**

Les **variantes à l'initiative des candidats** ne sont pas autorisées.

- **Contenu des plis et conditions de participation :**

A l'appui de leur candidature, les candidats doivent fournir les documents suivants :

Document	Descriptif
Situation juridique	
Lettre de candidature (DC1 ou équivalent)	*Lettre de candidature Habilitation du mandataire par ses cotraitants (DC1 disponible sur le site du Ministère de l'Economie ou équivalent)*
Déclaration du candidat (DC2 ou équivalent)	*Déclaration du candidat individuelle ou du membre du groupement (DC2 disponible sur le site du Ministère de l'Economie ou équivalent)*
Capacité économique et financière	
Chiffre d'affaires	*Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet de l'accord-cadre, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles*
Capacité technique et professionnelle	
Moyens techniques	*Déclaration de l'outillage, du matériel et de l'équipement technique dont le candidat disposera pour la réalisation du marché public*
Moyens humains	*Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années*
Liste des principales fournitures ou des principaux services en lien avec l'objet de l'accord-cadre	*Liste des principales fournitures ou des principaux services effectués (3 dernières années) indiquant le montant, la date et le destinataire, prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique en lien avec l'objet de l'accord-cadre*
Qualifications professionnelles	*Diplôme d'ergonome des intervenants chargés des prestations de conseil en ergonomie*

Présentation des documents : le candidat devra présenter ces documents soit dans des fichiers distincts (exemple : DC1.pdf, DC2.pdf), soit dans un même document (exemple : candidature.pdf) avec un sommaire et les numéros de page détaillant le contenu du document.

Le candidat peut remettre un document unique de marché européen (DUME) rédigé en français en lieu et place des documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à répondre aux marchés publics, de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière ainsi que des capacités techniques et professionnelles.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que l'acheteur peut obtenir par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

En outre, pour chaque sous-traitant mentionné dans l'offre, le candidat devra joindre :
- les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;
- une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.

L'offre des candidats est composée des documents suivants :

Document	Descriptif
Acte d'engagement	*Acte d'engagement dûment complété*
Bordereau des prix unitaires	*Bordereau des prix unitaires complété*
Devis quantitatif estimatif	*Devis quantitatif estimatif complété* *(document non contractuel servant à l'analyse du critère Prix)*
Catalogue ou tarifs	*Catalogue(s) tarifaire(s) ou tarifs publics du candidat*
Mémoire technique	*Mémoire technique élaboré conformément aux sous-critères de la valeur technique énumérés dans la rubrique « critères de jugement des offres »*
Mémoire environnemental	*Mémoire environnemental élaboré conformément aux sous-critères de la valeur environnementale énumérés dans la rubrique « critères de jugement des offres »*
Fiches techniques	*Fiches techniques des produits figurant au BPU*

- **Modalités de remise des offres :**

Les offres doivent être déposées avant les dates et heures limites indiquées en page de garde, de **manière électronique** sur le profil d'acheteur : https://www.mpe76.fr.

Les copies de sauvegarde et les éléments de la proposition qui ne peuvent être transmis par voie électronique doivent être adressés à :

Département de la Seine-Maritime
Direction juridique et des marchés
Service de la commande publique
CS 56101
76101 Rouen Cedex

La remise des plis se fait exclusivement sur le profil acheteur du département accessible à l'adresse suivante : https://www.mpe76.fr

Les candidats doivent satisfaire aux prérequis techniques décrits par le profil d'acheteur. Les conditions d'utilisation de la plateforme telles que les formats de documents acceptés, l'organisation, le nommage et la taille totale des plis acceptés, les fonctions d'horodatage, le contrôle des logiciels malveillants peuvent être consultées sur le profil d'acheteur.

La transmission des plis avant les date et heure limites de la consultation est effectuée sous la seule responsabilité des candidats. Il leur est fortement conseillé de procéder au dépôt suffisamment à l'avance avant l'heure de clôture en particulier si les plis sont volumineux. En cas de dépôts successifs, le dernier dépôt doit contenir l'ensemble des pièces exigées.

Tous les plis sont horodatés et font l'objet après dépôt d'un accusé de bonne réception délivré par le profil acheteur. Dans le cas de candidatures groupées, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

Les candidats peuvent transmettre une copie de sauvegarde de leur pli électronique. Elle peut être envoyée sur support physique électronique, ou support papier, qui doit être placée dans un pli scellé, comporter sur l'enveloppe le numéro de la consultation et le nom du candidat. Ce pli est adressé en recommandé avec avis de réception ou remis en main propre contre récépissé à l'adresse indiquée ci-avant.

Durant toute la procédure, tous les échanges avec l'acheteur se font de manière électronique via le profil d'acheteur. Les candidats sont invités à alerter l'acheteur sur d'éventuelles erreurs matérielles ou contrariétés d'informations contenues dans les documents de la consultation afin de lever toute ambiguïté en adressant un message sur le profil d'acheteur. En cas de problème rencontré sur la plateforme, les candidats sont invités à contacter le support technique mis en place sur le profil d'acheteur.

La notification des échanges électroniques se faisant au moyen de la messagerie électronique, les candidats sont appelés à une vigilance particulière. Le candidat détenant un compte est responsable du paramétrage et de la surveillance de la messagerie (adresse courriel durable, redirection automatique, utilisation d'antispam) et doit s'assurer que les messages envoyés par le profil d'acheteur ne seront pas traités comme des courriels indésirables.

Les propositions doivent être remises en euros et rédigées en langue française. Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français.

Les propositions n'ont pas à être remises signées par les candidats. Le contrat sera signé par le seul attributaire de manière électronique.

Le candidat s'engage à ce que l'offre signée soit conforme à celle retenue par l'acheteur. Si le candidat ne respecte pas son engagement, son offre est rejetée et le contrat attribué au candidat classé en seconde position.

Le candidat doit disposer d'un certificat valide et conforme aux exigences du règlement de l'Union européenne « eIDAS » du 23 juillet 2014 (n°910/2014/UE), délivré par l'un des organismes agréés par l'Agence nationale pour la sécurité des systèmes d'information (ANSSI). A défaut de certificat, les candidats sont invités à se rapprocher d'un organisme agréé avant de procéder à la commande. Le délai de commande d'un certificat pouvant prendre entre 8 et 15 jours, il est fortement recommandé d'anticiper cette opération. Le certificat doit être détenu par une personne ayant la capacité d'engager le candidat dans le cadre de la présente consultation.

Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique dans la commande publique, le candidat est informé qu'il peut utiliser l'outil de signature électronique de son choix, comme celui mis à disposition par le profil d'acheteur, et signer les documents au format XAdES, CAdES ou PAdES. Pour des raisons d'interopérabilité, le format PAdES est recommandé.

Pour plus d'informations sur les certificats :

https://cyber.gouv.fr/la-liste-nationale-de-confiance
https://cyber.gouv.fr/obtenir-un-certificat-de-signature-electronique

- **Echantillons :**

A l'appui de leur offre, les candidats remettent des échantillons, avant la date limite de remise des offres, dans les conditions suivantes :

Le candidat devra fournir obligatoirement, à l'appui de sa proposition, les échantillons suivants :

- Fauteuil de prévention pouvant convenir à une grande majorité de morphologies * (ligne 5 du BPU) avec Soutien cervicales inclinable multi positions (ligne 7 du BPU) ;

- Fauteuil de prévention personnalisable * (ligne 9 du BPU) avec Soutien cervicales inclinable multi positions (ligne 14 du BPU) ;

- Porte document horizontal avec tablette * (ligne 56 du BPU).

Tout échantillon manquant sera noté « 0 ».

Les échantillons sont fournis gratuitement. En aucun cas, ils ne pourront être facturés par le candidat.

Ces échantillons devront être envoyés avant la date limite de remise des offres à l'adresse suivante :

Direction du Patrimoine et de la Logistique
Service Aménagement
Hôtel du Département
Entrée Cours Clémenceau
76101 Rouen cedex

La mention « Acquisition, livraison, montage et installation de sièges ergonomiques, sièges pour pathologies et matériel ergonomique, conseil en aménagement de poste » devra être lisiblement indiquée sur les différents colis.

Ceux-ci ne porteront aucune étiquette mentionnant le nom du fournisseur. Un bordereau à l'en-tête du fournisseur reprenant les références et la désignation des articles sera joint dans le colis, permettant l'identification des échantillons. Tout au long du contrat, le fournisseur devra livrer un produit conforme à l'échantillon.

Les échantillons seront testés et évalués par les agents de la Direction du Patrimoine et de la Logistique lors de l'analyse des offres.

Dans l'éventualité d'une offre déclarée irrégulière, les échantillons ne seront pas testés. Ils pourront être récupérés par le candidat à sa demande et à ses frais exclusifs dans un délai de deux mois après le rejet de son offre.

À l'issue de la procédure, les échantillons pourront être récupérés par chaque candidat, à sa demande et à ses frais exclusifs, dans un délai de deux mois à compter de la notification du rejet de son offre ou, pour l'attributaire, de la notification de la décision d'attribution.

Dans le cas où les échantillons ne sont pas récupérés par les candidats dans un délai de 2 mois, les échantillons deviennent la propriété du Département de la Seine-Maritime.

- **Régularisation des propositions :**

En cas de constatation que des pièces ou informations de candidature sont absentes ou incomplètes, l'acheteur se réserve la possibilité de demander aux candidats concernés de compléter leur dossier de candidature.

L'acheteur se réserve la possibilité de demander aux candidats ayant remis une offre irrégulière de régulariser leur proposition, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. Les justificatifs non substantiels manquants devront alors être fournis dans le délai fixé par l'acheteur à défaut de quoi l'offre du candidat sera définitivement rejetée. Cette régularisation ne peut avoir pour effet de modifier les caractéristiques substantielles des offres.

4. JUGEMENT DES OFFRES ET ATTRIBUTION

- **Critères de sélection des candidats :**

Les candidatures sont analysées et sélectionnées en fonction des critères suivants :

Critère et pondération	Descriptif
1. Garanties professionnelles, techniques et financières	Garanties professionnelles, techniques et financières adaptées à l'objet de l'accord-cadre
2. Pièces exigées au stade candidature	Présence effective des pièces exigées au stade candidature

- **Critères de jugement des offres :**

Les offres sont analysées et classées en fonction des critères suivants :

Critère et pondération	Descriptif
1. Prix (coef. 6)	Prix jugé sur la base du montant total € TTC porté au DQE
2. Valeur technique (coef. 3)	Valeur technique apprécié au regard du mémoire technique), en fonction des sous-critères suivants : - Caractéristiques techniques et fonctionnelles du produit proposés au BPU en fonction des fiches techniques et des échantillons (6 points) - Délais et conditions de livraison et de montage, moyens humains et logistiques mobilisés, durée et modalités du SAV, durée de disponibilité des pièces (minimum 5 ans après la fin de l'accord-cadre) - 4 points
3. Valeur environnementale (coef.1)	Valeur environnementale appréciée au regard du mémoire environnemental, en fonction des sous-critères suivants : - Qualité de gestion des produits en fin de vie, modalités de récupération des fournitures usagées et/ou des emballages avec précision de leur filière de traitement ou de recyclage - 6 points

Critère et pondération	Descriptif
	- Pourcentage de produits proposés intégrant des matières recyclées parmi les produits proposés au BPU - 4 points

Barème de notation des sous-critères de la valeur technique :

« Caractéristiques techniques et fonctionnelles du produit proposés au BPU en fonction des fiches techniques et des échantillons »

- 0 point : informations absentes ou insuffisantes pour vérifier la conformité aux exigences minimales définies ;
- 1 point : produit répondant aux exigences techniques et fonctionnelles minimales définies ;
- 2 points : produit répondant aux exigences techniques et fonctionnelles minimales et présentant des caractéristiques, qualités ou fonctionnalités complémentaires constituant une plus-value pour l'utilisateur ou l'exploitation.

La note finale du sous-critère est ramenée sur 6 points.

« Délais et conditions de livraison et de montage, moyens humains et logistiques mobilisés, durée et modalités du SAV, durée de disponibilité des pièces (minimum 5 ans après la fin de l'accord-cadre) »

- 0 point : Informations absentes, incomplètes ou insuffisantes pour apprécier les délais et conditions de livraison et de montage, les moyens humains et logistiques mobilisés, ainsi que les modalités du service après-vente et la durée de disponibilité des pièces ;
- 1 point : Informations et services décrits de manière partielle ou insuffisamment détaillée. Les délais et conditions de livraison et de montage, les moyens humains et logistiques, modalités du service après-vente et durée de disponibilité des pièces détachées répondent de manière partielle aux besoins exprimés.
- 2 points : Informations et services décrits de manière claire, précise et détaillée. Les délais et conditions de livraison et de montage, les moyens humains et logistiques mobilisés ainsi que les modalités du service après-vente et la durée de disponibilité des pièces sont jugés très satisfaisants ou excellents.

La note finale du sous-critère est ramenée sur 4 points.

Barème de notation des sous-critères de la valeur environnementale :

« Qualité de gestion des produits en fin de vie, modalités de récupération des fournitures usagées et/ou des emballages avec précision de leur filière de traitement ou de recyclage »

- 0 point : Informations absentes, incomplètes ou insuffisantes pour apprécier les modalités de gestion des produits en fin de vie, de récupération des fournitures usagées et/ou des emballages ainsi que leur filière de traitement ou de recyclage ;
- 1 point : Le candidat met en œuvre une démarche du tri et justifie notamment de son adhésion à un éco-organisme agréé ;
- 2 points : Le candidat met en œuvre une démarche du tri, justifie notamment de son adhésion à un éco-organisme agréé et présente un engagement complémentaire opérationnel en faveur de la valorisation des déchets ;
- 3 points : Le candidat met en œuvre une démarche du tri, justifie notamment de son adhésion à un éco-organisme agréé et présente 2 ou plusieurs engagements complémentaires clairement décrits et opérationnels en faveur de la valorisation des déchets.

La note finale du sous-critère est ramenée sur 6 points.

« Pourcentage de produits proposés intégrant des matières recyclées parmi les produits proposés au BPU »

- 0 point : entre 0% et 24%
- 1 point : entre 25% et 34%
- 2 points : entre 35% et 54%
- 3 points : entre 55% et 79%
- 4 points : entre 80 et 100%

La somme des notes pondérées par critère donnera une note globale par offre. Les offres seront classées par ordre décroissant des notes ainsi obtenues. L'offre la mieux classée sera retenue.

En cas de discordance constatée dans une offre, les indications portées sur le bordereau des prix unitaires prévaudront sur toutes autres indications de l'offre et le montant du devis quantitatif estimatif sera rectifié en conséquence.

Les erreurs de multiplication, d'addition, de report ou d'arrondi qui seraient constatés dans le devis quantitatif estimatif, seront également rectifiées au vu du Bordereau de Prix Unitaires et c'est le montant ainsi rectifié du devis quantitatif estimatif qui sera pris en considération pour le jugement des offres.

Les offres sont rejetées sans être classées dans les cas suivants :	
Offre hors délai	Lorsque le pli est reçu par l'acheteur après la date et l'heure limite fixées dans la consultation.
Offre anormalement basse	Le prix est manifestement sous-évalué, de nature à compromettre la bonne exécution du contrat, et le fournisseur n'apporte pas de justification du prix, notamment au regard du mode de fabrication, de la solution technique, de l'originalité, de la réglementation applicable ou d'une aide d'Etat. L'offre est rejetée en l'absence de justifications suffisantes après demande adressée par l'acheteur.
Offre inappropriée	L'offre est sans rapport avec les besoins ou exigences exprimés par l'acheteur.
Offre irrégulière	L'offre ne respecte pas les exigences formulées pour la consultation, est incomplète ou méconnaît la législation applicable en matière sociale ou environnementale, malgré une éventuelle demande de régularisation par l'acheteur.
Offre inacceptable	Le prix excède les crédits budgétaires alloués par l'acheteur au contrat.

- **Offres anormalement basses :**

Conformément aux articles R2152-3 à R2152-5 du Code de la commande publique, toute offre paraissant anormalement basse fera l'objet d'une demande de justification du prix ou des coûts proposés assortie d'un délai impératif de réponse. Après vérification des justificatifs fournis par le candidat concerné, l'offre sera soit maintenue dans l'analyse des offres, soit rejetée par décision motivée.

- **Documents à produire par l'attributaire :**

Le candidat retenu ne saurait être désigné définitivement comme titulaire qu'à la condition de produire dans un délai imparti les documents justificatifs requis par l'acheteur et exigés par la réglementation :

Document	Descriptif
Attestations d'assurance	Attestations d'assurance en cours de validité
Certificat de régularité fiscale	Attestation délivrée par la DGFIP certifiant de la régularité de la situation de l'attributaire au regard de ses obligations fiscales (datant de moins de 6 mois)
Certificat de régularité sociale	Attestation délivrée par l'URSSAF ou par d'autres organismes sociaux selon l'entreprise (datant de moins de 6 mois)
Numéro unique d'identification	Afin de prouver qu'il ne se trouve pas dans un des cas d'exclusion mentionné à l'article L. 2141-3, le candidat produit son numéro unique d'identification permettant à l'acheteur d'accéder aux informations pertinentes par le biais d'un système électronique mentionné au 1° de l'article R. 2143-13 ou, s'il est étranger, produit un document délivré par l'autorité judiciaire ou administrative compétente de son pays d'origine ou d'établissement, attestant de l'absence de cas d'exclusion
Redressement judiciaire	Lorsque le candidat est en redressement judiciaire, le candidat produit la copie du ou des jugements prononcés
Travailleur étranger/Travailleur détaché	Le cas échéant, le candidat produit en outre les pièces prévues aux articles R.1263-12 (travailleurs détachés), D.8222-5 (cocontractant établi en France) ou D.8222-7 (cocontractant établi à l'étranger) ou D.8254-2 à D.8254-5 (liste des salariés étrangers) du code du travail.
RIB	Relevé d'identité bancaire

5. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats font parvenir, au plus tard **8 jours** avant la date limite de remise des offres, leurs questions par voie électronique sur le profil acheteur **https://www.mpe76.fr**. La réponse est adressée **au plus tard 6 jours** avant la date limite de remise des offres à tous les candidats ayant téléchargé le dossier de consultation sous réserve d'avoir indiqué un courriel valide.

Voies et délais de recours

Les recours contentieux ouverts aux candidats sont les suivants :

- Référé précontractuel avant la signature du contrat (articles L.551-1 à 12 du Code de Justice Administrative) ;
- Référé contractuel après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (dans les conditions décrites aux articles L.551-13 à 23 du même code) ;
- soit d'un recours en contestation de la validité du contrat, conformément à la décision du Conseil d'Etat du 4 avril 2014 n°358994 "Tarn et Garonne", dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution ou à défaut de toute autre mesure de publicité concernant la conclusion du contrat.

Les recours peuvent être déposés sur https://www.telerecours.fr/ ou adressés par courrier à :

Tribunal Administratif de Rouen
53, avenue Gustave Flaubert
CS 50 500
76000 ROUEN
Téléphone : 02.35.58.35.00
Courriel : greffe.ta-rouen@juradm.fr
Site internet : http://rouen.tribunal-administratif.fr/

Utilisation des données à caractère personnel fournies dans le cadre de la présente consultation :

L'acheteur s'engage à garantir la confidentialité des informations communiquées par les opérateurs économiques notamment en matière industrielle et commerciale. Conformément au règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel du 27 avril 2016, les opérateurs économiques sont avisés que les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les informations collectées dans le cadre de la présente consultation sont exploitées uniquement à des fins de vérification de conformité, d'analyse des candidatures et des offres présentées, de suivi et de traçabilité de la procédure.

Communication aux tiers : Les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les documents fournis dans le cadre de la présente consultation ne seront jamais communiquées à des tiers non-habilités et hors des objectifs précédemment rappelés.

Droits d'accès, de rectification, de suppression : Conformément au règlement (UE) 2016/679, les personnes dont les données à caractère personnel sont collectées disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui les concernent. Elles peuvent également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement de ces données. L'exercice de ces droits ne peut être effectué en premier lieu qu'auprès du service acheteur visé au présent règlement de consultation, le cas échéant l'acheteur mandataire du groupement, puis, si nécessaire, auprès du délégué de la protection des données désigné comme tel par l'acheteur : dpo@seinemaritime.fr ou enfin, directement auprès de la CNIL (www.cnil.fr).

Durée de conservation des données personnelles : Les données personnelles sont conservées au même titre et conditions d'archivage que celles prévues aux articles R2184-12 et R2184-13 du Code de la commande publique.

Documents et liens utiles (versions en vigueur à la date du lancement de la consultation) :

Code de la commande publique et ses annexes (Legifrance)
Formulaires candidats (DAJ)
Médiateur des entreprises
CCAG Fournitures courantes et services du 30 mars 2021